

**REPRÉSENTATION DE LA  
FÉDÉRATION DE RUSSIE  
AUPRÈS DE L'OACI**

999 BOULEVARD ROBERT-BOURASSA, BUREAU 16.25  
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H3C 5J9  
TÉL. : 514-954-8300  
FAX : 514-954-5729

Réf. : 535/22

Le 31 octobre 2022

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire part, en votre qualité de secrétaire général de la 41<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI, des réserves de la Fédération de Russie à l'égard des résolutions 41-21 : *Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Changements climatiques*, et 41-22 : *Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)*.

En ce qui concerne la résolution A41-21, la Fédération de Russie a des réserves concernant les paragraphes suivants :

1. le paragraphe 7 du dispositif, vu l'inexistence d'un scénario de mise en œuvre de l'objectif ambitieux à long terme (LTAG) approuvé par l'Assemblée de l'OACI précisant, entre autres, expressément les sources de financement pour toutes les activités LTAG à l'échelle mondiale et régionale ;
2. le paragraphe 9 du dispositif, vu l'inexistence d'un « panier de mesures permettant de réaliser les objectifs LTAG » approuvé par l'Assemblée de l'OACI ;
3. l'alinéa a) du paragraphe 17 bis du dispositif, compte tenu des risques imminents de « colonisation financière » des pays en développement au cours de la mise en œuvre des scénarios LTAG.

En ce qui a trait à la résolution A41-22, la Fédération de Russie déclare que, vu les restrictions sans précédent imposées de manière unilatérale sur l'aviation civile internationale par plusieurs pays membres de l'OACI, toute mesure de *compensation* relative à l'aviation civile internationale perd son sens. À cet égard, la Fédération de Russie ne se considère pas liée par les dispositions de ladite résolution de l'Assemblée de l'OACI.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.

Alexey Novgorodov  
Représentant de la Fédération de Russie  
auprès de l'OACI

Monsieur Juan Carlos Salazar  
Secrétaire général de l'OACI  
Bureau 12.15